

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,  
Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO  
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE de COZZANO (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 28 janvier 2025**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Marie Louise **QUILICHINI**, épouse de Monsieur Pierre Félix **QUILICHINI**, demeurant à COZZANO (20148). Née à COZZANO (20148) le 15 août 1910. Décédée à MARSEILLE (13000), le 5 janvier 1955.

Par suite d'accord familiaux, il y a lieu de procéder à la création de titre par jonction de possession du chef de Madame Marie Louise **QUILICHINI** pour **LA TOTALITE en pleine propriété, par suite d'une possession publique, paisible, continue, et non équivoque depuis plus de trente ans.**

**Diverses parcelles de terre :**

- Biens non délimités lieudit Faitella : section B n° 1 pour 01a 94ca dans une surface totale de 15a 55ca, section B n° 2 pour 20a 15ca dans une surface totale de 01ha 61a 21ca, section B n° 3 pour 01a 24ca dans une surface totale de 09a 92ca
- Biens non délimités lieudit Petra pinzuta sciantati : section B n° 279 pour 06a 36ca dans une surface totale de 76a 29ca, section B n° 280 pour 08a 96ca dans une surface totale de 01ha 07a 56ca, section B n° 282 pour 57a 12ca dans une surface totale de 06ha 85a 47ca, section B n° 283 pour 06a 42ca dans une surface totale de 77a 00ca
- Biens non délimités lieudit Altage : section C n° 110 pour 19a 65ca dans une surface totale de 02ha 35a 84ca
- Biens non délimités lieudit Petra pinzuta : section C n° 111 pour 51a 97ca dans une surface totale de 02ha 07a 89ca, section C n° 112 pour 43a 81ca dans une surface totale de 87a 59ca
- Biens non délimités lieudit Anghioncello : section C n° 120 pour 16a 71ca dans une surface totale de 01ha 33a 66ca, section C n° 122 pour 05a 61ca dans une surface totale de 44a 90ca, section C n° 123 pour 03a 63ca dans une surface totale de 29a 03ca, section C n° 124 pour 13a 29ca dans une surface totale de 01ha 06a 32ca
- Biens non délimités lieudit Sambuco : section C n° 137 pour 29a 29ca dans une surface totale de 03ha 51a 48ca

- Lieudit Scaffaccia : section D n° 455 pour 47a 75ca, section D n° 459 pour 20a 10ca
- Biens non délimités lieudit Ribellino : section C n° 141 pour 65a 19ca dans une surface totale de 06ha 51a 88ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Olivier LE HAY  
Notaire associé**